



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2023

DELIBERATION N° 11/24052023

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2023-2027 - APPROBATION

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	24
Procurations	10
Votants	34
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-quatre mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire) et celle de Madame Nadège BERNON (2^{ème} Adjointe) pour les affaires N° 03/24052023, 04/24052023 et 05/24052023.

Etaients présents : M.DOMEN Bruno (Maire), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, Mme PERMALNAICK Armande, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

Etaients représentés : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), Mme FERARD Sylvie (Conseillère), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à M. FELICITE Roland (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère), *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), Mme VION Marie Claire (Conseillère), *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à Mme HAMILCARO M. Annick (Conseillère).

Absents : Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

AFFAIRE N° 11/24052023**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2023-2027 - APPROBATION***Direction Générale des Services / CCAS***Le Maire expose :**

Par délibération en date du 10 octobre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la signature entre la Commune de Saint-Leu et la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion (CAF) d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour une durée de 4 ans.

La finalité de ce dispositif était de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus. Les actions contractualisées étaient les suivantes :

- la crèche multi-accueil « LES GALABETS » (58 places d'accueil)
- la micro-crèche « LES PETITS CAPUCINS ETANG » (9 places d'accueil)
- la micro-crèche « LES PETITS CAPUCINS CHALOUPE » (10 places d'accueil)
- la micro-crèche « LES PETITS CAPUCINS COLIMACONS » (10 places d'accueil)
- la coordination du CEJ à mi-temps.

Le CEJ est arrivé à échéance le 31 décembre 2022 et sera remplacé par la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période 2023-2027 et qui vise à :

- améliorer la lisibilité de l'action sociale déployée sur la commune ;
- renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions sociales en direction de la population ;
- élaborer le projet social du territoire avec la collectivité tout en associant les différents acteurs intervenant dans le champ de l'action sociale et organiser l'offre globale de manière structurée et priorisée ;
- réaliser une démarche partenariale Ville/CAF qui se concrétise par la signature d'un accord cadre politique sur une période pluriannuelle, à savoir 5 ans.

La Convention Territoriale Globale comprend :

- un diagnostic de territoire partagé qui a permis à la municipalité d'avoir une vision globale du territoire en matière d'action sociale et de recenser les besoins, attentes et problématiques des habitants ;
- l'offre d'équipements existante soutenue par la CAF et la commune ;
- un plan d'actions modulable et évolutif pour le maintien, l'optimisation des services existants et la création de nouveaux services à destination des familles ;
- une coordination qui contribuera sur le territoire à la mise en œuvre et l'évaluation des orientations stratégiques de la collectivité ainsi que des projets en matière d'action sociale (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement et cadre de vie, accès aux droits, handicap, insertion sociale et professionnelle), tout en privilégiant une approche transverse qui part des besoins du territoire.

Aussi, la CTG est assortie de moyens financiers, humains et/ou matériels permettant la pérennisation de l'offre existante, le développement d'opérations nouvelles et le pilotage de projet.

Les financements octroyés dans le cadre du CEJ à savoir la « Prestation de Service Enfance Jeunesse » (PSEJ) sera remplacée par le « Bonus Territoire CTG » qui sera directement versé aux gestionnaires d'établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la contractualisation entre la Commune de Saint-Leu et la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 ;
- D'adopter le programme d'actions ci-annexé ;
- De solliciter le financement du poste de chargé de coopération à temps complet de la CTG auprès de la CAF pour les années 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027 ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve la contractualisation entre la Commune de Saint-Leu et la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 ;
- Adopte le programme d'actions ci-annexé ;
- Sollicite le financement du poste de chargé de coopération à temps complet de la CTG auprès de la CAF pour les années 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027 ;
- Autorise le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 02 JUIN 2023
Le Président de séance,**



Bruno DOMEN